

Installations solaires photovoltaïques

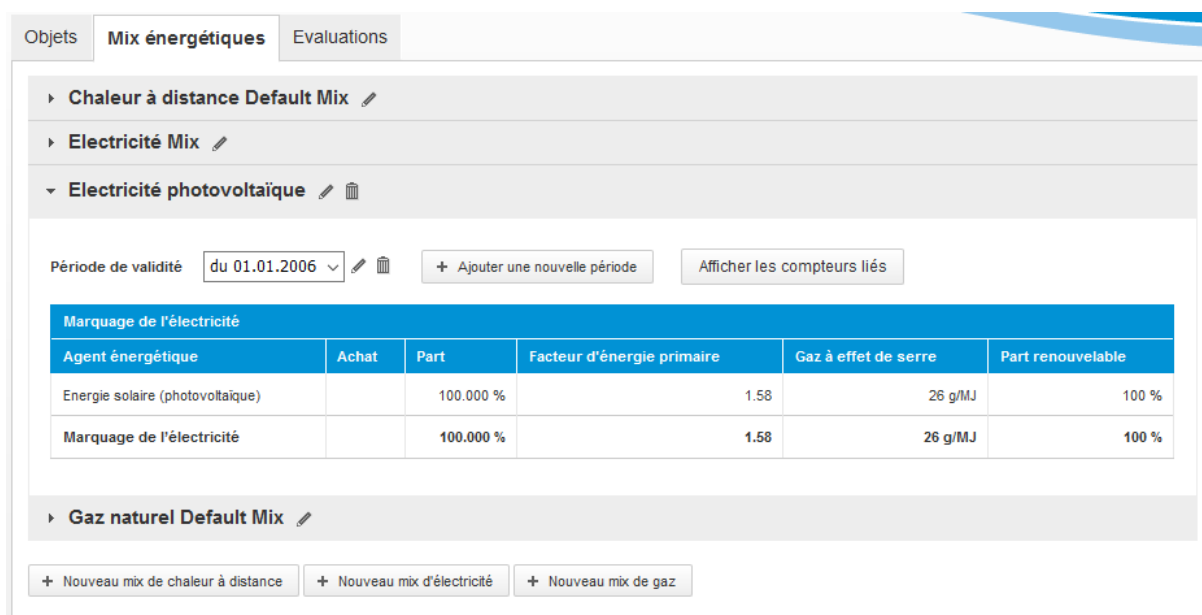
L'utilisation de l'électricité produite par les installations solaires photovoltaïques diffère d'une installation à l'autre et doit être saisie et représentée en conséquence.

Installation solaire photovoltaïque en autoconsommation et injection sur le réseau

Pour les installations photovoltaïques liant autoconsommation et injection sur le réseau, les données peuvent être saisies de la manière suivante, en quatre étapes distinctes. Cette manière permet de décrire précisément la consommation du bâtiment et de calculer les valeurs cibles et limites.

1. Créer un mix énergétique additionnel

Dans la page d'accueil de la commune, cliquez sur « mix énergétique », puis ajoutez un nouveau mix qui représente la production photovoltaïque locale, comme décrit dans l'image ci-dessous.



Objets **Mix énergétiques** Evaluations

- Chaleur à distance Default Mix
- Electricité Mix
- Electricité photovoltaïque

Période de validité: du 01.01.2006

Marquage de l'électricité					
Agent énergétique	Achat	Part	Facteur d'énergie primaire	Gaz à effet de serre	Part renouvelable
Energie solaire (photovoltaïque)		100.000 %	1.58	26 g/MJ	100 %
Marquage de l'électricité		100.000 %	1.58	26 g/MJ	100 %

Gaz naturel Default Mix

+ Nouveau mix de chaleur à distance + Nouveau mix d'électricité + Nouveau mix de gaz

2. Créer un compteur électrique additionnel pour la consommation de PV du bâtiment

Ensuite, déplacez-vous dans l'onglet qui décrit le bâtiment avec une installation photovoltaïque. Ajoutez un nouveau compteur électrique qui mesurera la partie autoconsommation de la production de ces panneaux photovoltaïques.

Le compteur électrique de l'installation mesure :

- la production de l'installation
- l'électricité réinjectée dans le réseau

La consommation propre résulte de la production moins l'électricité réinjectée.

La production peut en général être relevée sur le convertisseur de l'installation.

L'électricité réinjectée est indiquée sur les factures du fournisseur d'électricité.

Le tout peut souvent être relevé directement dans le système de gestion automatique.

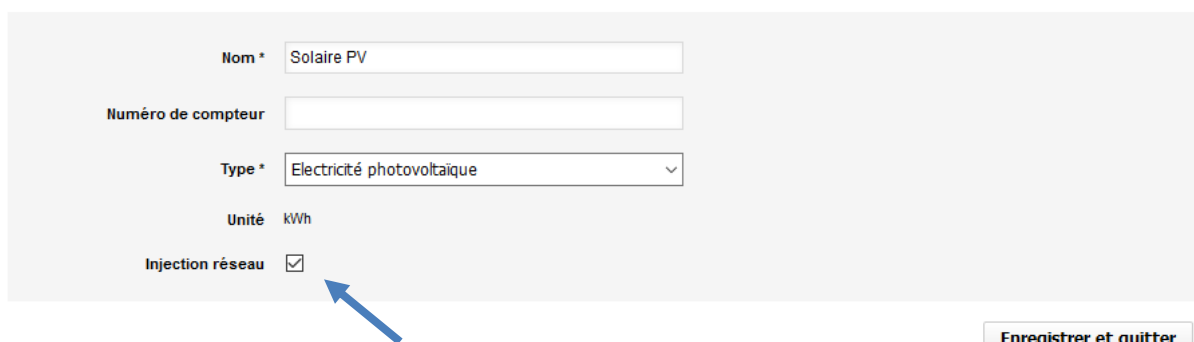


The screenshot shows a web interface for managing electricity consumption. On the left, there is a list of meters under the heading 'Consommation d'électricité'. The first meter is 'Meter 1' with a last update date of 31.12.2018. The second meter is 'Solaire PV', which is highlighted with a blue arrow. Below the list is a button '+ Ajouter un nouveau compteur d'électricité'. On the right, there is a form for adding a new meter. The form fields are: 'Nom *' (Solaires PV), 'Numéro de compteur' (empty), 'Type *' (Electricité photovoltaïque), 'Unité' (kWh), and 'Injection réseau' (checkbox, which is checked and highlighted with a blue arrow). At the bottom right of the form is a button 'Enregistrer et quitter'.

Figure 1 Insérer des données d'autoconsommation PV - Méthode 1

2. Créer un compteur électrique additionnel pour la production PV injectée au réseau

Ajoutez ensuite un nouveau compteur électrique qui mesurera la partie de l'électricité produite par ces panneaux photovoltaïques injectée dans le réseau. Durant la création du compteur, n'oubliez pas de cocher la case qui indique que cette partie de l'électricité est injectée dans le réseau. Le calcul sera incorrect sinon.



This screenshot shows the 'Ajouter un nouveau compteur d'électricité' form. The fields are: 'Nom *' (Solaires PV), 'Numéro de compteur' (empty), 'Type *' (Electricité photovoltaïque), 'Unité' (kWh), and 'Injection réseau' (checkbox, which is checked and highlighted with a blue arrow). At the bottom right of the form is a button 'Enregistrer et quitter'.

Il y a donc maintenant trois compteurs :

- Un compteur pour la consommation de l'électricité « classique » du réseau
- Un compteur pour la consommation de l'électricité auto-consommée
- Un compteur pour l'injection de l'électricité sur le réseau

3. Séparer la consommation entre les trois compteurs

Séparez l'électricité consommée entre les compteurs qui représentent l'énergie prise au réseau, l'électricité autoconsommée et celle injectée dans le réseau.

Installation solaire mise en place par un contracteur dans le cadre d'une location de toit.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'entrer l'installation photovoltaïque dans la comptabilité énergétique.